

de Battle-River (M. Fair) a exprimé certains regrets du fait que les Britanniques n'ont pas adhéré à l'accord, et je les estime importants. Nous avons beaucoup aidé les Britanniques. Je reconnais que l'aide fournie pendant la guerre servait probablement notre propre intérêt, en ce sens que la guerre se trouvait limitée à l'Europe tandis que la ruine des bastions avancés de l'Europe aurait amené la guerre sur notre territoire.

D'autre part, les Britanniques luttaienent alors pour leur existence et nous les avons aidés; j'estime qu'ils devraient en tenir compte. Le ministre du Commerce (M. Howe) a dit que les Britanniques ont reçu la garantie d'obtenir du blé à prix raisonnable. Je crois qu'il eût été de leur intérêt de signer l'accord en cause. Toutefois, ils ont décidé de s'abstenir; or, comme nous ne pouvons diriger le gouvernement britannique, il n'y a pas, que je sache, grand chose que nous puissions faire.

L'honorable représentant d'Assiniboïa (M. Argue) a déclaré qu'il ne craindrait pas qu'il y ait dumping sur le marché international, et partant, chute des prix, si les États-Unis et le Canada étaient d'accord pour ne pas faire de dumping. Vu l'existence de la Commission canadienne du blé et la ligne de conduite adoptée par les États-Unis en matière de produits agricoles, il est bien évident qu'il ne saurait y avoir de dumping. La Commission du blé nous permet de toucher des versements anticipés et de garder notre récolte jusqu'au moment où elle peut être écoulee normalement et méthodiquement sans causer de dumping.

Pour ce qui est des frais de production, je conviens qu'il serait excellent de les réduire. Nous devons écouler notre blé sous le régime de la concurrence. Nous devons nous rendre compte que la Commission du blé fonctionne, en ce qui concerne l'exportation du blé, au bénéfice des trois provinces des Prairies. Si nous pouvons conserver ces avantages à nos provinces, nous ne devons rien exagérer. Si les trois quarts des Canadiens décidaient de ne pas appuyer notre Commission de blé ni notre méthode de vente, nous éprouverions, je crois, de graves difficultés. Nous voulons que la population continue d'approuver notre méthode de vente de blé.

Je souscris entièrement à la thèse de l'honorable député d'Assiniboïa contre le double régime de vente du blé. Nous n'avions au pays aucune stabilité dans la vente du blé avant l'établissement du présent régime de vente de la Commission. Ce serait créer toutes sortes de difficultés que de revenir au double régime de vente. Je ne veux pas énumérer ces difficultés, mais je tiens à dire que la Commission du blé serait dans une situa-

tion intenable si elle n'obtenait de blé que lorsque le prix du marché est inférieur à celui qu'elle a fixé elle-même. Elle n'aurait aucun moyen de surmonter cette difficulté, si ce n'est l'aide du gouvernement fédéral, ce qui équivaldrait à une subvention. Je ne crois pas que les représentants de l'Ouest à la Chambre veuillent réclamer cette aide. Du reste, leurs collègues ne les appuieraient pas.

Je ne parlerai pas de la fermeture pure et simple de la bourse des céréales. La méthode actuelle de vente, soit par la Commission du blé, s'est assurément révélée très efficace. Le président de la Commission du blé, à Winnipeg, s'est occupé pendant longtemps de la vente de céréales et je suis sûr qu'il préconisera le régime le plus avantageux pour les cultivateurs. S'il estime qu'il peut obtenir un meilleur prix au moyen de certaines opérations effectuées à la bourse des céréales, il n'hésitera pas à tirer parti de la situation. S'il juge que le régime actuel de fonctionnement partiel de la bourse des céréales est de nature à nuire, il proposera, j'en suis sûr, que la bourse soit complètement fermée.

Il y a une autre considération qui tient à l'inconvénient que représente la fermeté de notre monnaie sur le marché américain. Je sais que, pour ce qui est de la vente de nos produits agricoles, nous sommes sur un pied d'infériorité s'il nous faut obtenir des prix plus élevés du reste de l'univers afin de maintenir le prix fixé. D'autre part, nous sommes avantagés quand nous achetons parce que la valeur de notre monnaie nous permet d'acheter davantage sur les marchés étrangers. J'imagine que les avantages et les inconvénients se compensent.

Un député a dit que selon lui le ministre du Commerce (M. Howe) a raison de soutenir qu'il serait plus difficile d'assurer le succès d'un accord international sur le blé auquel l'Angleterre participerait mais que les États-Unis n'accepteraient pas que d'assurer le succès d'une entente que signeraient les États-Unis mais que l'Angleterre n'accepterait pas. Je crois qu'il faut accepter pleinement le principe suivant: si nous voulons bénéficier d'un accord sur le blé, nous devons poser des conditions qui tiennent compte des possibilités et non des sentiments que nous pouvons ressentir. Tous les accords sur le blé ne peuvent être mis en œuvre de la même façon. Je sais que l'Angleterre devrait être en meilleure posture relativement à ses réserves de dollars mais je suis sûr que le ministère du Commerce s'efforce,—et je l'ai vu à l'œuvre,—d'aider l'Angleterre à obtenir plus de dollars. Je ne crois pas que nous puissions faire beaucoup plus que ce que nous faisons aujourd'hui.